

DROIT DU TRAVAIL

# UN DANGEREUX DÉNI DE DÉMOCRATIE



## LE PROJET D'ORDONNANCES QU'EMMANUEL MACRON VEUT NOUS IMPOSER REPREND TOUTES LES VIEILLES LUNES DU MEDEF

### MILLE ET UNE FAÇON DE LICENCIER SANS MOTIF

- » En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et **les condamnations seront plafonnées** (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier un cadre un peu trop critique à son goût, par exemple.
- » La **création d'un CDI de projet**, qui pourra être rompu dès la fin du projet sur lequel travaille le salarié.
- » **Les plans sociaux seront encore facilités** et les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement.
- » L'employeur ne sera **plus tenu de respecter de règles formelles** pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...)

### UN DIALOGUE SOCIAL D'ENTREPRISE... AU SERVICE DE L'EMPLOYEUR

Alors que la quasi-totalité des droits des salarié-es seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salarié-es, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

- » **Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprise** qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élu-es sera diminué drastiquement ;
- » L'employeur pourra contourner les syndicats et faire un accord par **referendum**, en mettant en opposition les salarié-es entre eux et en fracturant le collectif de travail ;
- » Plus besoin des syndicats pour négocier. Quand on est un-e élu-e isolé-e, comment résister aux pressions et chantages d'un employeur ?!

Le Gouvernement veut réformer l'ensemble du droit du travail en catimini pendant l'été.

La CGT des Ingés, Cadres & Techs joue la transparence en mettant une analyse détaillée à disposition et en organisant des débats sur les lieux de travail.

À vous de vous faire votre propre idée sur les contenus de cette réforme et son impact sur vos droits et votre travail.

### UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE POUR GÉNÉRALISER LE DUMPING ET BAISSER LES SALAIRES

L'essentiel des droits est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- » **Les congés familiaux** qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité, parental...)
- » **Les primes** (de licenciement, d'ancienneté...), les 13e mois...
- » **La santé et la sécurité**, et notamment la protection des mineur.e.s, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores...
- » **Les règles concernant les CDD et l'intérim** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche

Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait **illisible pour les salarié-es comme pour les RH**.

Ceci empêcherait aussi la **mobilité**, très importante chez les ingés, cadres et tech. Comment vouloir changer d'entreprise quand on peut y perdre tous ses droits ?

[UGICT.CGT.FR/DECRYPTAGES](https://ugict.cgt.fr/decryptages)



# DE NOUVEAUX DROITS POUR PRÉPARER L'AVENIR

## REDÉFINIR L'ENTREPRISE ET RESTAURER LE RÔLE CONTRIBUTIF DE L'ENCADREMENT

Avec de nombreuses personnalités, l'Ugict-CGT a publié un **manifeste pour définancieriser l'entreprise**. Il s'agit de créer de nouveaux droits pour faire primer les stratégies de long terme sur la pression des actionnaires.

- » **Droit de refus, d'alerte et d'alternative** en cas de directive contraire à l'éthique pour permettre un plein exercice de la responsabilité professionnelle.
- » Augmentation du nombre de salarié-es dans les **conseils d'administration**.
- » **Droits suspensifs des comités d'entreprise** sur les aides publiques et les licenciements.
- » Voir <http://ugict.cgt.fr/entreprise>

## L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DÈS DEMAIN C'EST POSSIBLE

Il y a urgence de mettre fin aux 26 % d'écart de rémunération et au sexisme omniprésent.

- » **Sanctionner** les entreprises qui discriminent.
- » Réduire le **temps de travail** et mieux accompagner la parentalité.
- » Mettre en place des **obligations de négocier**, notamment sur la suppression des écarts de carrière.
- » Voir <http://vdmere.fr>

## UN CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR

## UN STATUT DE L'ENCADREMENT POUR RECONNAITRE LA QUALIFICATION ET LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Alors que le statut cadre est fragilisé par la disparition de l'AGIRC (**la retraite complémentaire** des cadres) la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour garantir à tous les cadres et assimilé-es.

- » La rémunération de leur **qualification**, le droit à un déroulement de carrière et à la **mobilité**
- » Une **protection sociale** garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, retraite...
- » Voir <http://ugict.cgt.fr/statutcadre>

## CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE AUTREMENT

Après avoir gagné l'obligation de négocier sur le **droit à la déconnexion**, l'Ugict-CGT fait de nombreuses propositions pour que la révolution numérique se traduise par du progrès social et environnemental.

- » **Garantir les libertés** et encadrer strictement l'utilisation des données collectées
- » **Utiliser les gains de productivité** pour réduire le temps de travail et créer de l'emploi
- » **Revaloriser** le collectif de travail et transformer le management
- » Mieux **protéger** le télétravail
- » Voir <http://lenumeriqueautrement.fr>

Un collectif d'universitaires a rédigé un code du travail 4 fois plus court et beaucoup plus protecteur. En mettant fin à toutes les dérogations dont bénéficient les employeurs, il permet de rendre les **droits beaucoup plus simples et lisibles** pour les salarié-es

- » Voir <http://pct.u-paris10.fr/>

# MOBILISATION

12 SEPTEMBRE : JOURNÉE D' ACTIONS ET DE GRÈVES